

Déchoir un père de ses droits et devoirs parentaux

Par **Poppins8313**, le **05/10/2018** à **01:06**

Bonjour

Le père de mon fils a un total désintérêt pour le petit depuis maintenant plusieurs mois, il ne prend plus de ses nouvelles, n'appelle pas, ne vient pas le voir et n'est même pas venu à son baptême alors qu'il était invité avec sa famille mais que personne n'est venu.

Je souhaiterais qu'il se déchoit de ses droits et devoirs parentaux car il n'a aucun intérêt pour le petit, ne le connaît absolument pas et à partir du moment où tu ne viens pas au baptême de ton enfant et que tu n'éprouves aucun manque de cet enfant pendant des mois ce n'est pas possible de continuer comme cela.

Je ne veux pas de pension alimentaire, je ne veux rien de lui si cela ne vient pas de lui même, je considère que pour l'équilibre de mon enfant, voir son "père" une fois tous les 3 mois n'est pas un équilibre, il n'a pas de lien affectif avec lui, la dernière fois qu'il est venu pour signer l'autorisation de baptême il ne l'a même pas calculer, il ne le prend jamais dans les bras, ne lui fait jamais de câlins (quand il venait le voir).

Je voudrais qu'il soit déchu de ses droits et qu'il sorte définitivement de la vie de mon fils, car venir le voir 2 fois dans l'année non merci ce n'est pas ça être père.

La déchéance des droits et devoirs c'est surtout pour arrêter de lui courir après pour les papiers qu'il doit aussi signer car il est jamais dispo quand j'ai besoin de sa signature.

Comment puis je faire pour que ce soit accordé ?

Merci pour votre réponse et la patience que vous avez eu pour lire jusqu'au bout lol

Par **amajuris**, le **05/10/2018** à **11:59**

bonjour,
quoique vous fassiez, le père de votre enfant restera son père pour l'état-civil.
vous pouvez demander le retrait de son autorité parentale pour le désintérêt total du père pour son enfant.
voir ce lien:

